

ABONNEMENT.

Saumur.
 En ad. 30 fr.
 six mois 16
 trois mois 8
Poste :
 En ad. 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . . 20 c
 Réclames 30
 Faits divers 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JANVIER

CHERCHEZ LE BONNETEAU

Le crime de Charenton ! — Le nouveau
 crime de Nîmes ! — Le crime d'Arras ! —
 effroyables détails ! c'est le bilan d'au-
 jourd'hui.

Celui d'hier n'était pas moins chargé et
 celui d'avant-hier ne le cédait en rien à
 celui des journées précédentes. C'est un e
 véritable orgie d'assassinats.

On a dit, en plaisantant, que cette recrudescence de férocités et de vols était l'hosannah des assassins en faveur de la réélection du père Gracie-Toujours. Nous n'accuserons certainement pas M. Grévy d'élever les assassins à la brochette comme les canards. Mais il est certain qu'il a une part de responsabilité dans ces débauches sanglantes; il est non moins certain qu'une autre et très-grande part de responsabilité dans ces crimes incombe à sa République.

Nous ne prétendons point que les hommes naissent meilleurs, sous la Monarchie, mais ceux qui venaient au monde avec des instincts pervers avaient pour les arrêter sur la pente du crime nombre d'obstacles que la République a jetés bas.

La religion d'abord, dont la puissante morale retrénaît les mauvais penchants et calmait les passions; le respect de l'autorité et de la famille, dérivant de cette même religion; puis, si ces obstacles moraux étaient impuissants, les aspirants criminels trouvaient devant eux une police qui, certaine d'être soutenue, veillait avec zèle à la sécurité publique; puis enfin l'expiation suprême rarement épargnée aux assassinats prémédités.

Quelles entraves le crime a-t-il aujourd'hui ?

La religion ? L'expiation dans une autre vie ? Des blagues dont les gouvernants sont les premiers à se moquer.

La famille ? L'autorité ? Des bêtises ! Le petit Bob traite son père de vieille ganache et on rit. Charmant enfant !

La police ? Si elle fait son métier, elle est toujours menacée des foudres du journal du député X ou du ministre Z. Et puis ses agents ont bien autre chose à faire. Sergents de ville, gendarmes, commissaires de police, police secrète, etc., etc., tout cela n'est-il pas presque exclusivement occupé de politique, d'élections, d'invalidations ? Un commissaire de police chargé de violer le secret des lettres pour trouver des papiers compromettant les conservateurs a-t-il le temps de prévenir les crimes ou de rechercher les coupables ? On ne peut être en même temps à la foire et au moulin.

Il y a bien une police de sûreté qui coûte même fort cher, mais elle est exclusivement employée à la sécurité de la R. F. qui n'a rien de commun, on en a maintes preuves, avec la sécurité publique.

Quels autres obstacles la pègre rencontre-t-elle ? Les juges ? Bah ! pourvu qu'on ne coupe pas son père en trop petits morceaux on les sait faciles sur les circonstances atténuantes; puis il y a toujours M. Grévy, heureusement réarmé pour sept ans de sa plume de grâce. Donc, rien à craindre. On en est quitte pour un petit voyage à la Nouvelle. La belle affaire !

Avec une persistance remarquée, les journaux officieux ont écarté cette version que M. Barrême, préfet de l'Eure, porteur d'une bonne fraction des fonds secrets destinés à liquider les frais de l'échec de M. le duc de Broglie et du triomphe (!) de M. Papon, avait été filé, assassiné et volé par quelqu'un qui l'avait vu émarger. Puis ces journaux ont, à l'envi, adopté la version soit d'une vengeance de famille, soit d'une vengeance de bonneteurs.

L'avenir — si on trouve le coupable, ce qui ne paraît pas démontré — dira laquelle de ces versions est exacte. Mais si on veut trouver les vrais bonneteurs, saisir le véritable bonneteau qui amorce les criminels et développe le crime dans d'aussi effroyables proportions, nous croyons bien que c'est au collet de la République qu'il faut mettre la main.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

Hier, à la Chambre, les couloirs étaient peu animés. Les commissions convoquées pour l'après-midi étaient sans intérêt. On commentait, dans les groupes, le vote de l'urgence en faveur de la proposition d'amnistie.

Les amis du gouvernement ne paraissent pas rassurés.

Nous ne voulons pas parler des études auxquelles se livre le gouvernement. Le cabinet travaille à la façon des meubles mal construits, où le vieux bois est ajusté avec du bois vert.

On nous affirme que l'entente est loin de régner entre les modérés et les avancés du cabinet, et le bruit court que MM. Demôle et Granet sont sur le point d'abandonner la partie.

M. Lockroy suivrait ces messieurs dans leur retraite.

On sait que les conseillers municipaux de Paris se votent 300,000 fr. pour frais de secrétaires et frais de voitures pour se rendre aux séances.

Les Tablettes nous apprennent qu'on fait circuler dans les syndicats ouvriers une pétition au conseil municipal de Paris, demandant que les trois cent mille francs pour frais de voitures et de secrétaires soient versés dans la caisse des ouvriers sans travail.

Par ce temps de misère générale, nos édiles peuvent bien aller à pied et écrire eux-mêmes leurs lettres.

On annonce que la Société de l'usine Cail a décidé de transporter à Denain ses ateliers et le siège de son industrie.

Cette mesure, motivée par la cherté des transports, est très-fâcheuse pour la population de nos faubourgs, car l'usine Cail n'occupe pas moins de 3,000 ouvriers.

UNE ACCUSATION

La Bataille porte contre M. Clémenceau cette étrange accusation :

Voici, à titre de renseignement, les paroles prononcées dimanche dernier par un député de Paris devant une douzaine de personnes :

« Quand il fut question de Boulanger pour le ministère de la guerre, le directeur de la justice n'accepta ce Tunisien qu'après avoir exigé de lui la promesse formelle que, seule, la maison Gévelot serait chargée dorénavant de la fourniture des capsules, amorces, folminates, etc... Pourquoi ? Parce que le capsulier Gévelot est un des trois commanditaires de la Justice. »

L'ASSASSIN DU PRÉFET DE L'EURE.

Nous croyons savoir, dit le *Matin*, que maintenant la police, ou du moins quelques agents de police, ont pu se mettre sur une piste.

On nous assure, en effet, qu'on a retrouvé la couverture de voyage que portait avec lui l'assassin, et que, d'après quelques indices certains, on a découvert tout au moins des traces du criminel.

Il est impossible d'en dire plus aujourd'hui, mais ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il est regrettable que l'on n'ait pas encore interrogé M^{me} Barrême.

L'assassinat du préfet de l'Eure est un drame intime, dont seuls ses parents les plus proches peuvent soupçonner l'énigme.

M^{me} Barrême et ceux qui approchaient de très-près le préfet, peuvent seuls donner des indications sérieuses.

En attendant la pensée intime des hommes qui, aujourd'hui, marchent sur cette affaire, c'est que plus que jamais il faut dire : « Cherchez la femme. »

Le *Soleil* ajoute d'autre part :

« Une personne digne de foi nous a déclaré hier que M^{me} Barrême aurait parlé. Cédant aux instances de son entourage, la

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Mes yeux rayonnèrent. J'avais foi en l'avenir. Et pourtant nous traversions un jardin bien triste; de jardin des morts où tout rêve s'évanouit. Partout des croix, des marbres, des inscriptions de souvenirs éternels... Et là, dans la terre, sous nos pieds, des vies en poussière, des vanités en cendres.

— Mon Dieu ! disions-nous, avec un grand sinit : Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?

Entre quatre cyprès, et surmontée d'urnes funéraires, voici la tombe d'un grand homme de guerre. Il vécut dans le fracas des batailles, faisant trembler l'ennemi. Aujourd'hui, il est là, immobile et rigide, couché dans l'argile. Que reste-t-il de toute sa gloire, vaillant maréchal ? Que te reste-t-il des pays conquis ?... Tu oublies Dieu dans l'ivresse du triomphe; et, maintenant, Dieu se souvient-il de toi ?

Plus loin, sous un tertre fleuri, dormait un

grand poète. Tandis qu'il repose, son œuvre, comme une âme demeurée sur terre, s'en va charmer les foules.

Beaux chants du poète, qui laissez rêveurs ceux qui vous écoutent, que leur apportez-vous dans vos enivrantes mélodies ?... le bien ou le mal ? Faites-vous germer dans les cœurs le lis aux blancs pétales, ou le fleur à la corolle éclatante, mais au calice empoisonné ?

J'aime la causerie de Mademoiselle. Avec elle tout se voit de haut. Elle est comme un livre où je trouve la solution de problèmes longtemps et vainement cherchés; ou bien encore, comme un instrument harmonieux rendant, avec pureté, tous les airs que, moi, j'entends confus à mon oreille.

Nous nous engageâmes dans le dédale des mausolées, et nous serpentions dans les étroits sentiers, regardant toujours les tombeaux : les uns somptueux, les autres modestes. Ici un granit chargé de couronnes; là une croix verroulée. Toujours l'inégalité à la surface; mais l'égalité entre les planches de chêne.

A l'angle du cimetière, sous un saule aux simples rameaux, s'élevaient deux marbres noirs.

— C'est ici, fit Mademoiselle. Voici tout ce qui me reste de ma famille de ma jeunesse.

Nous nous agenouillâmes, et, tandis que, le front posé sur la grille, elle priait et se souvenait, je lus :

GÉRALD DU VALMIER

COLONEL AU NEUVIÈME D'ARTILLERIE
 TUÉ À L'ENNEMI.

HÉLÈNE DU VALMIER

MORTE DANS SA TRENTIÈME ANNÉE.

Puis, sur l'autre tombe, au milieu d'une couronne de perles noires et blanches, je remarquai cette inscription :

« A MON FRÈRE »

— Pauvre Henri ! fit Mademoiselle, en se relevant, Dieu sait combien je l'aimais...

Après un court silence elle reprit :

— Bien souvent, chère enfant, vous m'avez demandé à connaître ma vie. Je me taisais, car j'ai eu de grandes peines; mais, aujourd'hui, Nadège, nous sommes deux amies et je veux tout vous dire.

Et comme, tout à la fois, mes yeux l'interrogeaient et la remerciaient, elle me raconta, avec la plus entière confiance, l'histoire de sa jeunesse. Son dévouement pour cet Henri auquel elle portait une de ces affections de grande sœur à petit frère, où il entre du maternel. Rien ne lui coûtait pour que l'enfant fut heureux. Tout le jour elle brodait où elle peignait, car le colonel du Valmier n'avait laissé qu'un très-modeste patrimoine; et, grâce aux travaux de toutes les heures de la sœur aînée, le jeune frère put recevoir une éducation achevée.

Durant vingt années, il se montra reconnaissant; puis, tout à coup, sous l'influence de mauvais camarades, il changea. Son histoire fut, hélas ! la triste et banale histoire connue de tous : le jeu, les dépenses de toutes sortes; puis, un jour, dans la maison de banque où on l'employait, une caisse forcée; et, devant le vol qui allait être découvert, le canon d'un pistolet sur le cœur, un nuage de fumée, et le corps tombant lourdement sur le carreau. Dieu, pourtant, permit que le prodige ne mourut pas à l'heure même. Mademoiselle put accourir et calmer le désespoir de cette agonie. Dans un généreux élan, elle promit au moribond d'employer le travail de sa vie à solder les dettes, à réparer le vol indigne. Elle parla avec tout son cœur, elle ranima la foi éteinte dans cette pauvre âme; elle appela un prêtre, et l'Église, qui est vraiment la mère miséricordieuse des malheureux pécheurs, vint à ce chevet de mort dans la personne de son ministre. A mesure que les forces déclinaient, elle soutenait le moribond de ses consolations sublimes; elle lui montrait la mort lumineuse... Et lui, pauvre prodige, devant le généreux pardon de son Dieu, il retrouvait, dans sa mémoire, ses prières et ses émotions d'enfant. Il se laissait bercer par l'amour, par l'espérance. Ce fut ainsi qu'aux premières teintes de l'aurore, il acheva de vivre.

— Pauvre Henri ! répéta de nouveau Mademoi-

veuve du préfet de l'Eure se serait décidée, non sans un long combat, non sans une scène des plus pathétiques, à révéler le nom du meurtrier.

» On a parlé de papiers intimes trouvés réduits en cendres, dans le cabinet du préfet. Ces papiers auraient été brûlés par M^{me} Barrême qui, dès le premier moment, ne voulait pas que la justice connût l'assassinat de son mari.

» Cet assassin, qui la toucherait en effet de très-près, serait donc connu aujourd'hui de la justice qui a décerné contre lui un mandat d'arrestation.

» On comprendra quel est le sentiment qui nous empêche de livrer ici le nom de l'assassin.

» Disons seulement qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, il sera peut-être entre les mains de la justice.

UN NOUVEAU CRIME.

Chaque jour amène son crime. Un nouveau assassinat a été commis à Vitry-sur-Seine.

Une dame âgée de 75 ans, qui n'aurait pas été aperçue depuis trois jours, a été trouvée chez elle, étendue à terre, les yeux bandés et ayant de nombreuses plaies à la tête.

Les meubles étaient ouverts et fouillés.

Le commissaire de police de la localité, après avoir télégraphié au parquet, a commencé une enquête.

M. Taylor, chef de la sûreté, est parti de Paris, hier matin à dix heures, pour prêter son concours à son collègue de Vitry.

Un célèbre comique, Arasi, se plaisait à chanter, en petit comité, pendant la République de 1848 :

Je n'aime pas la République,
Mais j'aime les républicains ;
Que Dieu conserve aux jacobins
La vive ardeur démocratique !
Oui, sans être sympathique,
J'aime ces citoyens féroces,
Parce que ce sont toujours eux
Qui culbute la République !

Ainsi soit-il !

ÉTRANGER

LA QUESTION D'ORIENT. — On télégraphie de Londres, 22 janvier :

« L'Angleterre refuse d'adhérer à la seconde proposition de la Russie édictant des mesures de coercition contre les petits États des Balkans, notamment contre la Grèce, s'ils persistent à refuser de licencier leurs troupes mises sur le pied de guerre.

» Lord Salisbury estime qu'une telle proposition engendrerait de nombreux dangers pour la paix générale, et particulièrement pour le cabinet anglais, qui ne saurait participer à une démonstration navale et, encore moins, à intimider à la Grèce l'ordre de désarmer, car un refus de la part de

selle, pauvre Henri !

Puis, de sa voix si douce, si triste, elle continua de rappeler le douloureux passé.

— A dater de ce jour, je fus bien seule, mais j'avais un devoir dans ma vie. Mon père m'avait enseigné que l'honneur est le plus grand bien de ce monde ; et, ce bien, je voulais le reconquérir.

— La mémoire d'Henri fut respectée : le banquier voulut bien me conserver le secret. On m'accusa, parfois, de parcimonie, d'avarice, mais on ignora la faute de mon malheureux frère... Dieu, du reste, me facilita la tâche. Durant un voyage que votre mère fit à Paris, j'eus le bonheur de la connaître. Vous étiez alors, Nadège, une jolie enfant de six ans à peine, un bon petit cœur qui, dès le premier jour, se prit d'amitié pour son institutrice... Et, depuis, vous lui avez rendu sa tâche bien douce, trop douce, chère petite... Que je vais souffrir lorsque vous m'aurez quittée !

Brusquement elle se baissa vers les tombes, les débarrassa des feuilles sèches, cueillit, près du marbre où reposait sa mère, un bouton de rose à demi épanoui, me le donna ; puis, m'attirant sur sa poitrine, à deux fois, sur le front, elle m'embrassa de toute son âme :

Et moi, tout bas, en pleurant, je lui répétais encore :

— Je vous aime... oh ! je vous aime, et j'ai tant de chagrin.

(A suivre.)

cette puissance entraînerait infailliblement la guerre.

» Dans les cercles politiques de Berlin et de Vienne, on ne croit pas, du reste, à la nécessité d'une intervention armée, qui soulèverait maintes difficultés. On sait, d'autre part, que la simple menace, de la part des puissances, de prendre cette mesure sera tout-à-fait insuffisante.

» Quant à la Grèce, du côté de laquelle le danger est plus imminent, une déclaration formelle de la part de toutes les puissances, de ne pas laisser troubler le commerce sur la Méditerranée et de ne reconnaître aucun blocus, serait plutôt de nature à l'encourager à persister dans sa conduite qu'à désarmer. Ainsi donc, trois petits États s'opposent une seconde fois à la volonté de l'Europe et tiennent les grandes puissances en échec.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 janvier.

Un léger revirement se produit aujourd'hui, par suite du vote émis hier par la Chambre : on cote le 3 0/0 81.25, l'amortissable 83.40, le 4 1/2 0/0 nouveau 110.20.

Les demandes sont toujours très-suivies en actions du Crédit Foncier, on cote 1,330 fr. L'acheteur verra certainement le cours de 1,400 fr. De même les acheteurs d'Obligations Communales 1880 et Foncières 1885 peuvent compter sur le prix atteint par les obligations des précédents emprunts. Ce n'est qu'une question de temps.

La Société Générale est à 448.75. Les résultats de l'exercice 1885 valent mieux que ce prix.

La Banque d'Escompte est ferme. Elle a profité de la hausse de l'Italien et de la prospérité des Foncières ainsi que du succès des Méridionaux italiens.

Les valeurs de Panama sont en pleine déroute. D'ailleurs, les nouvelles de l'isthme sont désespérantes, d'après un journal du matin ordinairement bien renseigné.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues : le Nord 1,550, l'Orléans 1,360.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 19 janvier 1886.

(Suite et fin.)

ÉCOLE MUTUELLE.

M. Milon est appelé à lire son rapport sur les travaux projetés à l'École mutuelle.

Ce rapport expose d'une façon lucide l'insuffisance de l'École mutuelle pour les exigences actuelles de l'enseignement primaire. Il faut une salle de dessin, vaste, bien éclairée, qui permette de laisser en permanence les travaux en cours de préparation, les modelages, etc. Il y a une grande pièce au premier étage, desservie par l'escalier de M. le directeur ; elle peut, sans beaucoup de frais, être affectée à la classe de dessin, mais la commission vous propose de faire un escalier spécial pour y aborder.

La dépense totale, d'après M. l'architecte, s'élèvera à 1,915 fr.

Le Conseil approuve.

M. Terrien fait observer que les bâtiments de l'École mutuelle sont en très-mauvais état, que les planchers s'effondreraient s'ils n'étaient étayés, et que, dans un avenir peu éloigné, la Ville aura pour cet établissement de lourdes dépenses à supporter.

DEMANDE DE LA COMMISSION DES HOSPICES.

Le Conseil est appelé à donner son autorisation à la commission administrative des Hospices pour le rachat d'une rente perpétuelle en nature de 31 décalitres 50 décilitres 43 mm. de blé, rachat sollicité par M. André Baranger, de Saint-Lambert-des-Levés. Le prix est fixé à 4,753 fr. 45 c.

Le Conseil donne son approbation.

PAVAGES.

Le maire rappelle qu'en 1879, le Conseil a arrêté un ordre de pavage, mais qu'il n'y a pas eu de classement proprement dit, il ajoute qu'il reste affecté à cet emploi une somme de 42 à 43,000 fr., et alors il croit devoir soumettre au Conseil le classement suivant :

- 1° Place de l'Arche-Dorée (ou de la Gendarmerie) ;
- 2° Rue des Boires ;
- 3° Rue de la Petite-Bilange ;
- 4° Rue de la Monnaie ;
- 5° Rue des Capucins ;
- 6° Rue de la Petite-Donve ;
- 7° Rue du Collège ;
- 8° Rue de la Visitation.

La dépense pour la place de la Gendarmerie seule s'élèverait à 16,000 f. et absorberait,

au-delà du crédit disponible. Il est vrai qu'on pourrait s'arrêter à la partie de la chaussée du milieu.

Pour la rue des Boires, le pavage entraînera la réfection de l'égoût et une modification dans le nivellement.

M. Piéron rejette le projet concernant la rue de la Petite-Bilange et pense qu'on devrait songer plutôt à la rue Brault. M. le Maire objecte avec raison que l'alignement de cette rue doit être considérablement modifié, et qu'aucun travail de pavage ne peut être entrepris dans cette rue.

Le Conseil s'arrête à la place de la Gendarmerie et à la rue des Boires.

Le Maire propose de finir la rue Saint-Lazare pour répondre à l'amorce faite du côté du Pont-Fouchard par les ponts et chaussées. La dépense sera de 3,000 à 3,500 fr.

Le Conseil accepte cette idée ; la dépense sera prélevée sur les fonds d'entretien.

PÉTITION DES HABITANTS DE LA RUE

NOTRE-DAME.

Des habitants de ce quartier appellent l'attention du Conseil sur l'humidité des habitations adossées d'une part au coleau et privées d'autre part du soleil par la trop grande proximité des arbres du square.

Plusieurs membres du Conseil voudraient qu'on éclairât la plantation et qu'on arrachât un rang sur deux. Cette proposition n'a pas de succès.

Après une courte délibération, le Conseil décide qu'on abattra le premier rang d'arbres le plus près des maisons. Voilà une amélioration bien entendue, le Conseil pourrait rendre ce square fort agréable pour la population déshéritée de Fenet, en faisant niveler cette place, ménager l'écoulement des eaux et sabler. La dépense ne pourrait être considérable.

Avec quelques journées des cantonniers de la Ville, l'entretien de cette place serait presque nulle chaque année.

Un membre a émis l'avis que tout le square fût arraché et le terrain vendu pour être construit en alignement sur la levée de Limoges. Cette proposition a soulevé un tolle général.

PÉTITION DE M. DE BECQUE.

Le pétitionnaire prie le Conseil de vouloir bien liquider sa pension, puisqu'il est privé de sa place après plus de douze ans de service. Il désirerait recevoir une somme une fois donnée au lieu d'une rente.

Le Maire donne lecture du règlement et ne trouve aucun article qui permette à la Caisse des retraites de verser une somme à titre de capital. La retraite de M. de Becque sera liquidée à 350 fr. environ.

Le Conseil vote conformément à l'article 41.

LIQUIDATION RETRAITE VEUVE SECHET

M^{me} veuve Sechet demande au Conseil de vouloir bien lui continuer le secours de 278 fr. que recevait son mari, ancien employé d'octroi.

Le Conseil vote conformément à la proposition du maire.

ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

M. le Maire invite le Conseil à nommer un administrateur en remplacement de M. Martin, décédé. Le poste est peu envié et les candidats sont rares. Il propose M. Georges Terrien, dont il s'est assuré le concours. M. Terrien est nommé.

ADMINISTRATEUR DES HOSPICES.

A la commission des Hospices, il manque un membre par suite de la nomination de M. Poitevin comme adjoint. M. Vinsonneau ne voudrait pas influencer le Conseil dans son choix, mais il croit devoir proposer M. Piéron, qui s'est retiré jadis de cette commission par délicatesse de sentiments : celui-ci trouvait alors que le Conseil municipal occupait une trop large part dans la commission hospitalière. M. Piéron fait observer que deux de ses collègues, MM. Bonneau et Luard, se trouvaient dans le même cas, et que c'est M. Luard qui a donné le signal du départ.

Le Conseil est appelé à voter à bulletin secret. M. Bonneau prie ses collègues de ne pas le désigner.

M. Piéron est nommé à la majorité absolue par 42 voix.

ASSURANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Nos précédents administrateurs républicains avaient assuré tous les bâtiments communaux à la Compagnie la République. C'était une compagnie naissante qui n'avait pas fait ses preuves ; mais comme, à notre

époque on se paie de mots, nos édiles avaient fondé les plus grandes espérances sur la République. Hélas ! M. Vinsonneau a dû faire part du décès — ou de la liquidation — de ladite Compagnie et propose pour la remplacer la compagnie l'Urbaine, avec laquelle il s'est mis en rapport.

L'ensemble des propriétés assurées représente un chiffre de 2,594,500 fr., et la Compagnie n'exige pour ce chiffre qu'une prime de 942 fr. 60.

La Compagnie est représentée à Saumur par M. Hermé.

M. Renou trouve là du favoritisme, il voudrait que les diverses Compagnies qui ont des représentants à Saumur fussent appelées à partager les assurances.

M. Vinsonneau n'a point eu en vue de favoriser en particulier un représentant. Il a traité avec une seule Compagnie parce qu'en raison du chiffre important, il pouvait obtenir des concessions plus grandes et que c'était plus avantageux ; que, du reste, l'administration était trop engagée pour rompre les négociations.

Alors M. Renou a posé ce dilemme : Ou le Conseil a droit de traiter, et le maire a eu tort de s'engager, ou le maire peut seul agir dans l'espèce, et le Conseil n'a pas besoin d'être consulté.

Le maire avait déjà mis la proposition aux voix, et le Conseil se ralliait à son opinion. M. Renou a déclaré alors qu'il s'abstenait.

EMPRUNT DE 40,000 FRANCS.

Malgré la prospérité grande proclamée au début de la séance, la Ville a eu besoin de recourir à un emprunt de 40,000 fr., et, les formalités remplies, elle vient de recevoir l'autorisation d'ouvrir cet emprunt sur particuliers à 4 0/0 par an.

Pour l'amortir, la Ville sera imposée de deux centimes pendant quinze ans.

Les conditions seront les mêmes que pour celui de 131,000 fr. qui a coûté tant de déboires à M. Combier. On se souvient qu'on a été sur le point de ne pouvoir le réaliser, et de se voir obligé de recourir à des sociétés de crédit étrangères.

Le Conseil accepte.

RÉCLAMATIONS DU PRÉPOSÉ EN CHEF DE L'OCTROI.

M. Ravilly a adressé une lettre au Conseil dans laquelle il rappelle les félicitations que l'administration municipale ne lui a pas marchandées, et remercie le Conseil de lui avoir déjà voté un supplément de 200 fr. pour porter son traitement au chiffre de celui de son prédécesseur. Mais il a découvert que ce but n'était pas atteint, sa situation est inférieure, et il a hâte de le signaler afin que les conseillers rétablissent le niveau égalitaire qu'ils ont toujours voulu lui faire atteindre. Pour cela il demande une nouvelle gratification de 200 autres francs. Pour mieux établir la situation, M. le Préposé fait ressortir que le Conseil a voté 100 fr. au brigadier et au sous-brigadier, et que M. Papillon, receveur central, n'est pas moins méritant, et il sollicite pour celui-ci la même gratification.

M. Luard voudrait que ces demandes fussent renvoyées à la commission du budget. Mais, fait observer M. le Maire, la gratification ne viendrait ainsi qu'en 1886 et M. Ravilly plaide pour 1885.

Le Conseil, prenant en considération le mérite de MM. Ravilly et Papillon, vote avec ensemble les deux sommes demandées.

M. Vinsonneau dit au Conseil qu'il a reçu diverses autres lettres, mais trop tard pour qu'il pût les examiner et en entretenir le Conseil : ce sera pour la prochaine réunion.

GRATIFICATION RIELLAND.

Le maire va prononcer le mot vivement attendu (car il est 10 heures 1/2) : La séance est levée, quand M. Luard lui signale une omission concernant M. Rielland, pensionnaire à l'Hospice, lequel s'est occupé avec zèle et intelligence de la réorganisation du musée botanique et principalement de la collection ornithologique. M. le Maire est heureux de pouvoir réparer cette omission : il signale en peu de mots les services rendus par M. Rielland et laisse au Conseil le soin de fixer le chiffre de la gratification.

50 fr., 400 fr. sont successivement prononcés, et le Conseil s'arrête à 400 fr. qui seront versés en deux fois, 50 fr. immédiatement et 50 fr. ultérieurement, à l'appréciation de l'administration.

10 heures 3/4 sonnent. La séance est levée.

La température se tient toujours basse. Cette nuit, le thermomètre est redescendu à 6 degrés au-dessous de zéro.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* a communiqué l'avis suivant : Une dépression qui se fait sentir en ce moment à l'Est de Terre-Neuve traversera probablement l'Atlantique au Nord du 45° de latitude. Elle causera des perturbations dans le temps sur les côtes de la Grande-Bretagne et sur les côtes de France, entre le 22 et le 24.

Le baromètre a cependant une tendance à monter. Le vent est retourné au sud.

MONTREUIL-BELLAY.

L'assassin Courtin. — Le nom de ce sinistre criminel vient d'être rappelé à la mémoire des populations du canton de Montreuil qui commençaient à l'oublier.

Judi avait lieu dans ce canton le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1885. Courtin appartenait à cette classe et avait été inscrit sur le tableau de recensement de la commune de Brossay. Son nom a donc dû être appelé en séance et rayé par M. le sous-préfet, Courtin n'étant pas digne de figurer sur les contrôles de l'armée.

TOUT EST PERMIS AUX RÉPUBLICAINS CONTRE LES CURÉS.

Mercredi soir, à Angers, les vendeurs de la Lanterne criaient à tue-tête sur la Chaussée-Saint-Pierre l'annonce suivante :

Demandez l'histoire du curé de... (une paroisse d'Angers).

Et ils délivraient aux passants une ignoble gravure où cinq ou six prêtres ivres, assis à table, écoutaient en se tordant de rire un moine qui leur faisait le récit graveleux d'une confession.

La gravure par elle-même ne signifie rien, dit l'*Union de l'Ouest*; mais les cris des vendeurs sont diffamatoires. Nous voulons espérer qu'à défaut de la police, impuissante ou inerte, les citoyens lésés voudront se défendre. Il existe encore des lois contre la diffamation écrite, imprimée ou g... crite.

En rapportant le même fait, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« De nos jours, tout est permis contre les curés, et quand ceux-ci veulent protester et réclamer justice, on leur suspend leurs traitements. »

Voilà l'équité de la République !

LE PROCÈS DU « PETIT COURRIER ».

Judi, la Cour d'appel d'Angers a rendu son arrêt dans l'affaire du *Petit Courrier*.

Adoptant les motifs des premiers juges, la Cour a confirmé le jugement du tribunal de Saumur, mais elle a réduit de 4,000 à 500 fr. l'amende à laquelle le *Petit Courrier* avait été condamné.

Nous croyons savoir que le *Petit Courrier* se pourvoit en cassation. Les jurisconsultes

croient que ce journal a grande chance d'obtenir enfin gain de cause.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^o Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les habitués du théâtre de Saumur n'ont pas oublié qu'il y a cinq ans à peine, au moment où la *Fille du Tambour-Major* faisait florès sous la direction Boulaenger, la troupe d'Angers joua trois fois aussi, sur notre scène, les *Mousquetaires au Couvent* (musique de M. Louis Varney), qui étaient alors la nouveauté — nouveauté d'une année — et la pièce toujours en vogue des Bouffes. Cette même opérette qui nous fut donnée encore à la fin de 1882 par MM. Pellin père et Serin, a fait lundi dernier devant nous une cinquième apparition. Le succès n'a pas été moindre qu'aux représentations précédentes de l'ouvrage, et la salle, comme d'habitude, était comble. Il est vrai que l'opérette de MM. Paul Ferrier et Jules Prével est des plus drôles, des plus amusantes, et que les acteurs y ont fait assaut de verve et d'entrain.

On sait que le sujet des *Mousquetaires au Couvent* est tiré d'une pièce de Duport et Saint-Hilaire, *l'Habit ne fait pas le moine*, jouée en 1835.

Commençons par dire que l'orchestre, dirigé par son deuxième chef, M. Laffage, a fort bien marché, ainsi que les chœurs, surtout les chœurs de dames.

M^{me} Cantrelle, toujours excellente comédienne, a été cette fois vraiment supérieure, et M^{lle} Savigny s'est montrée tout-à-fait *Opportune* dans un rôle où elle professe l'histoire. M^{me} Fleury est d'une désinvolture parfaite, bien que le rôle de Simone ne lui soit pas très-favorable. Il n'est guère possible de rencontrer trois plus charmantes pensionnaires que M^{lles} Dulaurens, Vandermeeren et Joissant.

M. Dechesne, superbe sous son riche et brillant costume de mousquetaire, a fort bien joué et chanté le rôle créé aux Bouffes par un des artistes qui l'ont précédé sur notre scène, le baryton Morlet, et déjà joué ici avec succès par M. Géraizer, le brave et amoureux lieutenant de la *Fille du Tambour-Major*. M. Noël Cadeau, le second mousquetaire, n'a pas été moins séduisant. M. Ometz est un comique achevé, bon comédien, et il sait chanter; mais il ne nous semble pas avoir parfaitement compris l'abbé Bridaine. Nous préférons, dans ce rôle, le regretté Grimoult, mort il y a un an ou deux, qui ne chantait guère cependant, mais était acteur inimitable et, dans la pièce que nous venons

de citer, montrait un si divertissant duc Della Volta.

A propos de l'abbé Bridaine, notre sympathique confrère « Pontailac » a écrit les lignes suivantes dans son compte rendu des *Mousquetaires au Couvent*, publié par *Angers-Revue*, l'organe de l'Association artistique :

Je me permettrai quelques réserves, absolument personnelles, sur la pièce même, au risque de me faire traiter d'esprit grincheux. Je n'aime pas trop voir tourner en ridicule, je l'ai déjà dit, les choses ou les personnes dignes de respect. Que l'on donne le nom glorieux d'*Amiral-Courbet* à l'un de nos cuirassés, j'applaudirai des deux mains; je protesterai s'il s'agit de désigner un cheval de course, dût celui-ci remporter le grand prix de Paris. L'abbé Bridaine, que l'on a appelé un *Bossuet de village*, a réellement existé (1701-1767); il eût effacé, dit Massillon, tous les orateurs, si une heureuse culture eût perfectionné ses dons naturels; il ressemble à une mine d'or, où le précieux métal est confondu avec le sable. Il prêcha 256 missions, et reçut du pape Benoît XIV le pouvoir de faire la mission dans toute la chrétienté.

Ce nom pouvait, à la rigueur, paraître dans une belle et honnête tragédie au Théâtre-Français; je blâme absolument l'usage que l'on en a fait dans cette pièce, où l'abbé Bridaine joue le rôle d'un jocrisse de foire, et lance des lazzi que ne désavouerait pas un pitre.

En parlant de l'interprétation des *Mousquetaires au Couvent*, le *Patriote* dit aussi :

Joué avec un entrain indéniable par toute la troupe, cet opéra-comique obtient un succès de franc rire. MM. Dechesne et Noël Cadeau n'ont qu'un défaut, c'est de rester trop mousquetaires même sous le froc des pères capucins. Il faut vraiment que la sœur supérieure et la sœur Opportune y mettent beaucoup de bonne volonté pour demander la bénédiction de religieux aussi folâtres. A certains moments, la gaieté de Brissac et de Gontran est telle qu'elle empiète un peu sur le domaine de la parade et de la charge.

Enfin, après avoir fait l'éloge des artistes, l'*Union de l'Ouest* ajoute :

On nous permettra bien une critique générale: Si les acteurs commencent à « charger » dès la première soirée, que sera-ce dans la suite? Ce qui n'était, samedi, que l'exagération du comique, s'est accentué jeudi, et si l'on n'y prend garde, tombera bientôt dans le grotesque et le ridicule: nous finirons par écouter la parodie des *Mousquetaires au Couvent*!

De même que la majeure partie du public saumurois, nous avons une certaine prédilection pour les pièces gaies en général et pour l'opérette en particulier; mais nous ne devons pas moins reconnaître que la presse angevine a ici parfaitement raison.

Lundi prochain, véritable fête musicale. Le magnifique ouvrage de M. Léo Delibes retrouvera sur notre scène, avec la plupart de ses interprètes, l'immense succès qui l'a accueilli l'an dernier. M^{lle} Dorian sera la Lakmé ravissante déjà tant applaudie, comme MM. Neveu et Dechesne seront le Nilakantha et le Frédéric que nous savons. Le rôle de Gerald est supérieurement chanté par M. Goffoël, que tous les dilettantes s'accordent à considérer comme un musicien hors ligne. M^{lle} de Vita tient d'une façon remarquable le rôle de Malika; M^{me} Cantrelle, M^{lles} Dulaurens et Vandermeeren, les trois Anglaises, complètent très-agréablement l'excellente interprétation de l'ouvrage.

PRO HUMANITATE. — ANZIN, le 5 décembre 1885. — A M. le docteur de la *Pharmacie Continentale*, 116, boulevard Haussmann, Paris. — « La majeure partie du public ignorant que mes occupations ne me permettent pas de répondre aux nombreuses lettres que je reçois journellement, lettres par lesquelles on me demande si réellement vos précieuses DRAGÉES RUSSES m'ont débarrassé de ma bronchite chronique qui avait duré 18 mois, je viens vous prier, M. le Docteur, de vouloir bien faire connaître par la voie des journaux français et étrangers que je ne puis que confirmer ce que j'ai avancé le 25 octobre dernier relativement à ma prompte guérison à l'aide de vos excellentes Dragées Russes. A vous de cœur ! »
JULS D'HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes à Anzin (Nord).

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 25 janvier 1886,

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gille, musique de Léo DELIBES.

Distribution :

Gerald.....	MM. Goffoël.
Frederic.....	Dechesne.
Nilakantha.....	Neveu.
Hadji.....	Démon.
Un cipaye.....	Pascaud.
Un domben.....	Lombard.
Un marchand.....	Allemand.
Lakmé.....	M ^{me} Dorian.
Malika.....	De Vita.
Miss Ellen.....	Dulaurens.
Rose.....	Vandermeeren.
Mistress Bentson.....	Cantrelle.

Hindous hommes et femmes, officiers anglais et dames anglaises, matelots, bayadères, marchands et marchandes, soldats, tambours, fifres, Chinois, brahmanes.

AU 2^e ACTE : Grand Cortège de la Douga.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 23 janvier

Le Serment d'Horace, comédie en 1 acte, en prose, par Henry Murger.

Les *MOUSQUETAIRES AU COUVENT*, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Dimanche 24 janvier

LAKMÉ, opéra-comique en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 24 janvier

CASSE-MUSEAU, drame en 7 actes.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN RÊVE DE JEUNE FILLE

— Quelle raison a-t-elle donnée ?
— Elle a dit vaguement qu'elle ne pourrait l'aimer; mais je devine un mystère là-dessous; elle doit avoir un amour dans le cœur. J'ai essayé d'en savoir quelque chose, et je n'ai pu y réussir; veuillez l'interroger adroitement; elle vous dira tout, j'en suis certain, car elle vous aime vous qui, en maintes circonstances, avez remplacé sa mère.
— Vous m'étonnez étrangement, car dans la société que vous fréquentez, je ne connais absolument personne qui ait pu faire impression sur Aline. Du reste, je vous le promets, je chercherai à provoquer ses confidences.
— Je vous en serai très-reconnaissant, car enfin il est possible qu'elle ait fait un choix indigne d'elle, et il serait peut-être temps encore d'empêcher les choses d'aller plus loin.
— Elle n'a pu faire chez moi aucune rencontre; vous le savez, depuis la mort de mon mari je vis dans la retraite, et c'est à peine si de loin en loin je reçois quelques-uns de ses amis. Du reste, j'espère bien savoir aujourd'hui même à quoi m'en tenir à ce sujet.

Dans le courant de l'après-midi, M. Delmont prétextait différentes visites à faire pour sortir et rester absent quelques heures, laissant en tête à tête Aline et sa tante.
A son retour, il engagea M^{me} Blanville à se promener avec lui dans le jardin, tandis qu'Aline donnait ses soins aux jolis habitants de sa volière !
— Eh bien ! dit M. Delmont à sa belle-sœur d'un air anxieux, avez-vous réussi dans votre tentative ?
— Parfaitement; je sais tout, répondit-elle avec un sourire.
— Qu'y a-t-il donc ? expliquez-le moi bien vite.
— Je le regrette infiniment; mais je ne puis rien vous dire.
— C'est donc quelque chose de bien grave ? fit M. Delmont dont la voix tremblait; ma fille serait-elle compromise ?
— Pas le moins du monde; ne vous effrayez nullement; Aline est pure comme les anges.
— Alors mettez-moi, je vous prie, au courant des confidences qu'elle vous a faites.
— Il m'est impossible de vous satisfaire.
— J'ai pourtant aussi quelques droits à sa confiance, fit M. Delmont d'un air tant soit peu mécontent.
— Si je l'ai interrogée, c'est à votre prière; je n'ai pas cherché à me mettre entre elle et vous.
— Sans doute; mais puisque vous êtes rensei-

gnée, pourquoi ne pas me tirer d'inquiétude ?
— C'est avec peine que j'ai pu lire au fond du cœur d'Aline; les jeunes filles n'aiment pas à révéler leurs pensées intimes, et avant de s'ouvrir à moi, elle m'a imposé une condition à laquelle j'ai dû souscrire.
— Laquelle donc ?
— Elle m'a prié de garder son secret pour moi seule, sans rien vous en dire.
— Voilà qui est au moins étrange, fit M. Delmont avec agitation.
— Ne vous exaltez pas ainsi; Aline connaît votre tendresse, votre dévouement; elle n'est pas guidée par une arrière-pensée de défiance; mais tout ce que j'ai entendu, ce sont des rêveries de jeune fille qui éveillaient sans doute un sourire sur vos lèvres; voilà pourquoi Aline garde le silence à votre égard.
— Si vous vouliez me dire de quoi il s'agit, elle n'en saurait rien, car je ne vous trahirais certainement pas.
— Permettez-moi de me taire pour le moment; j'aime à garder la parole donnée; et puis vous pourriez, par inadvertance, laisser échapper un mot qui m'ôtterait sa confiance. Tranquillisez-vous, bannissez toute inquiétude de votre esprit, et dans peu de temps je vous en dirai davantage.
M. Delmont dut se contenter de cette promesse, et M^{me} Blanville partit le lendemain sans lui avoir

appris rien de plus.
Ce mystère l'importunait; vingt fois par jour il avait la pensée d'interroger Aline; mais il se rendait compte qu'il le ferait inutilement.
— Ah ! se dit-il un jour, je crois avoir deviné juste; cette chère enfant est pieuse, et reste parfois longtemps en prières; de plus elle a beaucoup de compassion pour les pauvres, pour tous ceux qui souffrent. Elle pourrait bien avoir la pensée d'entrer en religion; j'en serais vraiment affligé, car elle serait perdue pour moi.
« Si cela est vrai, je veux l'empêcher à tout prix; nous vivons peut-être ici trop retirés; il faut que je lui procure des plaisirs, des distractions.
— Aline, lui disait-il quelques instants plus tard, tu m'as déjà parlé de ton désir de voir la mer que tu ne connais pas encore; si tu le veux, nous irons passer quelque temps à Dieppe.
Il s'attendait à voir la jeune fille toute joyeuse; mais elle accueillit assez froidement cette ouverture.
— Je ne demande pas mieux, reprit-elle; et quand ferons-nous ce voyage ?
— Nous pourrions partir dans deux ou trois jours; ce délai suffit sans doute pour tes préparatifs.
— Je vous prierais de tarder un peu plus; ma tante m'a promis de revenir dans une huitaine de jours, et j'aime à être là pour la recevoir.
— Bon ! se dit M. Delmont, c'est la continuation du mystère; elle se soucie peu de ce moment de Dieppe et de la mer; elle préfère conférer de nouveau avec M^{me} Blanville.

(A suivre.) VIRGINIE NOTRETT.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le mardi 16 février 1886, Étude de M^e Pinault, notaire

UNE GRANDE ET BELLE MAISON BOURGEOISE AVEC VUE SUR LA LOIRE

Sise à Saumur, place des Saulaies, n° 18, avec une deuxième entrée rue de la Visitation,

Comprenant : rez-de-chaussée, 6 chambres avec cabinets au premier étage, vastes caves et magasins, cour, jardin, box, serre, écuries, remises, sellerie, dépendances.

Cette maison, très-facile à diviser, peut aussi convenir à tous les commerces en gros.

S'adresser, pour traiter et visiter, à l'étude de M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEAU VIGNOBLE clos de murs, situé à Varrains, ayant appartenu à M. COUZINEAU, avec maison de maître, belle cave, cuve et pressoir. — Superficie : 4 hectares 77 ares 16 centiares.

Et JOLI JARDIN, situé entre la rivière du Thouet et la rue principale de Saint-Florent, avec maison. — Superficie : 6 ares environ.

Pour plus amples détails, voir les placards.

S'adresser, pour traiter, à MM. BARBIN et COULON, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (4)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON Avec Jardin

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 43, appartenant à M. GAUTRON.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 7, avec jardin

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (20)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle, Occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M^e GAUTIER, notaire. (864)

CAVE A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de Fenet, n° 25.

S'adresser à M^e Roux, place Saint-Pierre, n° 2. (38)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins posent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

A VENDRE

CHEVAL

Neuf ans, 1^m 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

A VENDRE

Très-bon Cheval rouan âgé de 6 ans, taille 1 m. 60 environ, trotant bien.

S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7, Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour. S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières et une apprentie. S'adresser 22, rue du Marché-Noir. (30)

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne apprentie pour les Modes. — Bonnes références. (39)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, eimantier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

LA

VIE DE SAINT FLORENT

PAR

La Vierge de LAFRÈGEOLIERE. En vente chez DÉZÉ, libraire.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

« Un Rhume négligé est une Phlébite naissante. » (CELSE)

SIROP ET PÂTE AU PIN D'AUTRICHE

REMÈDES SANS PAREILS Contre Mauvais Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche. Sirop, Pâte, 50 cent. par boîte. Brochure explicative, par PHILIPPE TAILLON, 49, Avenue d'André, PARIS. Dépôt à Saumur, pharmac. NORMANDIER, 15, rue Saint-Jean.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

VIENT DE PARAITRE :

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE, Suivie de LA LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 40	81 40	Est	797 50	806	Obligations.			Gaz parisien	516 25	515 75
3 % amortissable	83 50	83 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1267 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 50	523	Est	383	381
3 % (nouveau)			Midi	1165	1162 50	1865, 4 %	528	530	Midi	383	382 50
4 1/2 %	107 20	107 25	Nord	1557 50	1552	1869, 3 %	411	410 75	Nord	391 25	392
4 1/2 % (nouveau)	110 40	116 25	Orléans	1360	1360	1871, 8 %	397 25	397	Orléans	386	386
Obligations du Trésor		508	Ouest	872 50	875	1875, 4 %	518 50	520	Ouest	383 75	382 50
Banque de France	4550	4500	Compagnie parisienne du Gaz	1327 50	1530	1876, 4 %	518	519 75	Paris-Lyon-Méditerranée	384	383
Société Générale	448 75	443 75	Canal de Suez	2171 25	2171 25	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	265	263
Comptoir d'escompte	1010	1005	C. gén. Transatlantique	475	475	Obligations communales 1879	462	461 25	Canal de Suez	584	583
Crédit Lyonnais	521 25	520	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	455	454 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1327 50				Obligat. foncières 1893 3 %	372	371 50			
Crédit mobilier	200	218 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans										LIGNE DE L'ÉTAT														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	3 heures	6	9	11	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte					
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.																								
6 — 55 — — — — —																								
9 — 13 — — — — —																								
1 — 25 — — — — —																								
3 — 32 — — — — —																								
7 — 15 — — — — —																								
10 — 38 — — — — —																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.																								
8 — 31 — — — — —																								
9 — 37 — — — — —																								
12 — 48 — — — — —																								
4 — 44 — — — — —																								
7 — 4 — — — — —																								
10 — 24 — — — — —																								
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.